




# Comité Scientifique

## Définition:

Le Comité Scientifique est une structure permanente, créé par le Conseil d'administration, selon les prérogatives énoncées dans les statuts. Ses membres, pris parmi les administrateurs, sont élus, après chaque renouvellement du et par le Conseil d'Administration.

## Son but est :

-  . D'entretenir le goût de la recherche, qui est l'un des traits de la vie universitaire
-  . De **valoriser** les travaux réalisés par les adhérents des UTA, isolés ou en groupe
-  . De susciter des activités créatrices dans des domaines diversifiés

A cet effet, présentement, il organise annuellement et en alternances le "prix de la recherche" et les "plumes d'or et d'argent", et tous les 4 ans, les "chardons et d'argent". Il est susceptible d'avoir un rôle de conseil et d'aide pour toute activité de recherche au sein des UTA-UIA-UTL. Il définit les règles qui permettent d'atteindre le niveau scientifique souhaitable.

## Sa composition à la date du 6 juin 2014 :

Membres de droit:    Françoise DAVID-SCIARA, *présidente de l'UFUTA*  
                              André LE POTTIER, *trésorier de l'UFUTA*

Membres élus:        Yvon LE GALL, *président du Comité Scientifique*  
                              Jean COUDERT  
                              Marie-Denise RISS-COLY  
                              Jeanne URVOY